

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 30 novembre 2021

L'an deux mille-vingt-un, le 30 novembre à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 24 novembre 2021.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de votants : 35

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothee, M.BODART Michel, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, , M.DELABRE Aimé, Mme DERONNE Véronique, Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, Mme FERMENTEL Geneviève, M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, , M.LORIDAN Bernard, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M.MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.SÉRÉ Soarey, M.VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine.

Absents excusés :

Mme BEURAERT Martine, procuration à Mme BOULENGER Delphine,
M. BEZILLE Marc, procuration à M. HURLUS Jacques,
M. BLERVAQUE Philippe,
M. BOONAERT Jean-Philippe,
Mme DE SWARTE Marie-Dominique,
Mme DEBAISIEUX Nathalie,
M.DEHAENE Michel, procuration à M. HENNEON François-Xavier,
M. DELVALLE Jean,
M.FAIDUTTI Jean-Marc, procuration à M.BODART Michel,
M.FICHEUX Bruno, procuration à Mme BERTRAND Dorothee,
M. LAPIERRE Julien, procuration à M. DUYCK Joël,
M. MORVAN Hervé, procuration à Mme PLE Sandra,
M. RAVET Pierre-Luc, procuration à Mme HERDIN Andrée,
Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, procuration à M.DELABRE Aimé,
M.THOREZ Jean-Claude,
Mme VILLE Augustine, procuration à Mme DUHAYON Monique.

Absent :

M.PARENT Michael,

Secrétaire de séance : M.PRUVOST Philippe.

Délibération n°2021D192 - Développement économique et acquisitions foncières - ATPE – Subvention à la reprise de la SARL O’Ptits soins by Cassandre sur la commune de Laventie.

Le Vice-Président expose au Conseil :

Vu la délibération du 17 décembre 2020 actant le renouvellement d’une aide financière destinée à la création ou reprise des très petites entreprises sur le territoire de la CCFL ;

Vu l’accord du Conseil Régional ;

La CCFL est sollicitée pour l’octroi d’une subvention par la SARL O’PTITS SOINS BY CASSANDRE reprise le 17 mai 2021.

Cette entreprise, dirigée par Madame Cassandre DUTHOIT spécialisée dans les soins d’esthétique et de bien-être, onglerie et SPA à Laventie.

Le plan de financement de l’entreprise propose les éléments suivants :

	Année 1	Année 2	Année 3
Chiffre d’affaires	77 806 €	93 600 €	96 408 €
Rémunération du dirigeant	0 €	18 000 €	20 000 €
Charges sociales du dirigeant	240 €	372 €	384 €
Capacité d’autofinancement	21 944 €	12 001 €	11242 €
Remboursement d’emprunt	8 373 €	8 511 €	8 676 €
Capacité d’autofinancement Nette	13 571 €	3 490 €	2 566 €

La demande de subvention de l’entreprise porte sur l’aménagement du local de vente :

	Montant HT
Imprimante	183.92€
Ampli son	206.50 €
Electricité / plomberie – Leroy merlin	647.07 €
Meubles Ikea	170.68 €
Ameublement + stores + rideau – Leroy merlin	317.17 €
Enceinte encastrable – boulanger	183.36 €
Ameublement – Conforama	233.68 €
Factures Castorama mixte	1087.82 €
Factures Brico DEPOT mixte	1132.77 €
Chauffe cire	113.10 €
Ameublement - GIFL	218.72 €
Chaise scandinave – déco in paris	123.33 €
Tabouret – Amazon	48.95 TTC €
Ameublement / décoration – maison du monde	83.30 €
TOTAL	4 750,37 €

L'aide de la CCFL a été fixée à 25 % du montant des investissements éligibles (investissements à usage exclusif de l'activité professionnelle avec un plafond de 20 000 € d'investissements).

L'entreprise a un capital de 1 000€, et bénéficie de 3 prêts d'honneur pour un montant total de 7500 €. L'aide pourrait donc être au maximum de 1 187,60 €.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil de :

- AUTORISER le versement d'une subvention de 1 187,60 € maximum à La SARL O'PTIT SOINS BY CASSANDRE.
- AUTORISER le Président à signer la convention établie entre la CCFL et la Sarl O'PTIT SOINS BY CASSANDRE et tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (35 voix) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS



Envoyé en préfecture le 13/12/2021

Reçu en préfecture le 13/12/2021

Affiché le



ID : 059-245900758-20211130-2021D192-DE